

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt sept juin deux mil six, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Robert Manuel, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Liliane TISSERAND, Angéline RAFFIN, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILICO, René BEZARD, Denis THEROND, René CORGNOLO, Georges DELSAUT, Michèle LETOT, Patrick VEGAS, Robert MASSON, Christian ROUGIER, Jean-Michel FORET, Mireille CLOT, Joëlle DUMOND

ABSENTS REPRESENTES

Raphaëlle VACHEROT, Myriam TRUFFE, Roger FLATTET, Jean-Pierre SERRA, R. BEZARD (à partir de la question n° 22)

ABSENTS

Alex THOMAS, Brigitte VARSIS, Brigitte HUMEAU, Frédéric LUERA, André GRIMONPON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

Madame Angéline RAFFIN est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

I – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 MARS ET 25 AVRIL 2006

Les procès-verbaux des séances des 28 mars et 25 avril 2006 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,
CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative</u> Cadre d'emploi des Agents Administratifs Qualifiés : <ul style="list-style-type: none">• Agent Administratif Qualifié	1
<u>Filière Technique</u> Cadre d'emploi des Agents des services techniques : <ul style="list-style-type: none">• Agent des Services Techniques	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

2 – REGIME INDEMNITAIRE – INSTAURATION DE LA PRIME DE SUJETIONS SPECIALES DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE ET D'ACCUEIL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instituer la prime de sujétions spéciales des personnels de surveillance et d'accueil au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la filière culturelle relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux du Patrimoine,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune – exercice 2006.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

3 – EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE DE LA COMMUNE – AVENANT N° 2

Madame Brigitte HUMEAU entre en séance vers 14 h 40.

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réalisation des travaux d'un montant de 5 872,62 €TTC,

APPROUVE le montant modifié du marché porté de la somme de 141 687,12 €TTC à celle de 147 559,74 €TTC,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 2 et toutes pièces s'y rapportant,

PRECISE que les crédits correspondant à cette prestation complémentaire seront inscrits au budget communal.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

4 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après débat, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 25 du 27 mars 2003 portant renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Et après un vote à bulletin secret, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

(28 voix POUR et un bulletin blanc)

Membres titulaires : MM. Alex THOMAS, Philippe LEFEVRE, Mme Angéline RAFFIN, MM. Denis THEROND et Roger FLATTET

Membres suppléants : M. Michel CABITEN, Mmes Martine BAUX, Liliane TISSERAND, MM. Florent VILLANOVA et Christian ROUGIER, conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

5 – PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « VAR HABITAT MEDITERRANEE » (S.E.V.H.A.M.)

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de participer à la Société d'Economie Mixte Var Habitat Méditerranée en devenant actionnaire à hauteur de 20 000 € soit 1 % du capital social,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à la prise de participation de la Commune dans la Société d'Economie Mixte Var Habitat Méditerranée.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

6 – BILAN FONCIER ANNEE 2005

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2005.

7 – CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN EN NATURE DE LANDE SISES QUARTIER DE L'ISCLE DE LA GARONNE A MONSIEUR CHAIX

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à M. Robert CHAIX, d'une contenance totale 32a19ca, issue des parcelles cadastrées BH 227, 120, 121, 122, propriétés de la Commune, situées quartier de l'Isclé de la Garonne au Village, selon document d'arpentage à intervenir,

DECIDE d'appliquer la faculté de négociation à la baisse et de céder, au prix de 4,5 €/m², une contenance de 5a17ca à prélever de la parcelle BH 227 et, au prix de 2,7 € une contenance de 27a02ca issue des parcelles BH 120, 121, 122, conformément à l'estimation des Domaines, soit un montant total de 9 621,90 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et BRINES à Roquebrune sur Argens, avec le concours de Maître CARAMAGNOL, Notaire de l'acquéreur.

PRECISE que les recettes générées par ces transactions seront inscrites au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

8 – INCORPORATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT LES PROVENCELLES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC RUE JOSEPH ROUMANILLE ET RUE THEODORE AUBANEL

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes de cession gratuite au profit de la Commune, des parcelles BD 583, 584, 585, 597, 598, 599 constituant les voies du lotissement « Les Provencelles », actes passés en la forme administrative, et à signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire concernant cette affaire,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer les actes requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à leur authentification,

DIT que les participations de 64 812 € et 41 362 € seront respectivement versées par les syndicats du lotissement concomitamment à la signature des dits actes,

PRECISE que ces sommes seront inscrites au budget de la Commune,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de ces voies dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

9 – LOTISSEMENT LES HAUTES RIVES D'OR – INCORPORATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA VOIE DITE « CORNICHE BLEUE » ET REPRISE DES RESEAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession gratuite de la voie, de l'accotement d'une contenance de 556 m² et des réseaux du lotissement « Les Hautes Rives d'Or » au profit de la Commune, passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de la voie dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

10 – CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION EN TREFONDS AU PROFIT DE MONSIEUR GRIFFITH SUR LA PARCELLE COMMUNALE CK 642

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention d'autorisation de passage d'une canalisation en tréfonds pour assainissement au profit de M. GRIFFITH Dale, tel que proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, qui sera régularisée par acte passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

11 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE S.A.R.A. – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Nicole LOTITO en remplacement de Monsieur Jean Paul OLLIVIER.

Madame Nicole LOTITO ne participe pas au vote.

VOTE : 23 voix POUR
6 ABSTENTIONS (N. LOTITO, G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

12 – ACQUISITION D’UNE MAISON DE VILLAGE ET D’UN GARAGE CADASTRES RESPECTIVEMENT BD 45 ET 44 SIS 8 ET 20 IMPASSE BARBACANE APPARTENANT A MADAME PERRIN MOUROU

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d’appliquer la faculté de négociation à la hausse et d’acquérir la maison cadastrée section BD n° 45, sis 10 rue Barbacane ainsi que le garage attenant référencé BD n° 44 sis 8 rue Barbacane et appartenant à Madame PERRIN épouse MOUROU au prix de 148 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette transaction et en particulier l’acte authentique de cession à intervenir en l’Etude Notariale JANER/BRINES.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

13 - EXONERATION DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ENTREPRISE LIDL ET INTERMARCHE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE D’EXONERER les entreprises LIDL et INTERMARCHE de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, étant précisé que cette exonération est applicable pour l’année d’imposition 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

14 – RAPPORT ANNUEL SUR L’ELIMINATION DES DECHETS

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2005 technique et financier relatif aux déchets de la Commune.

15 – PROGRAMME EUROPEEN « INCENDI » – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’UNION EUROPEENNE ET AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA

Après débat, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l’Union Européenne et du Conseil Régional PACA,

S’ENGAGE d’ores et déjà à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes,

APPROUVE le projet tel que proposé.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

16 – CONSTRUCTION D’UNE MAIRIE D’HONNEUR – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d’un appel d’offres ouvert pour la construction d’une Mairie d’Honneur, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l’article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d’Appel d’Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Ville, de l’exercice courant et à venir.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

17 – CENTRE DE LOISIRS JULIEN CAZELLES – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d’un appel d’offres ouvert pour les travaux d’aménagement des Espaces Extérieurs du Centre de Loisirs J. Cazelles, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l’article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d’Appel d’Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal Ville de l’exercice courant.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

18 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASL DU LOTISSEMENT « LES DOLMENS » POUR LA CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT AVEC PASSAGE DE CANALISATIONS EN TREFONDS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention qui sera par la suite régularisée par acte passé en la forme administrative, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

19 – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - QUARTIER DES FOURQUES - PROGRAMME 2006/2007 – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LE MARCHE A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

APPROUVE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'extension du réseau d'assainissement collectif quartier des Fourques, programme 2006/2007, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Assainissement collectif de l'exercice courant et à venir.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

20 – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - QUARTIER DES ISSAMBRES PROGRAMME 2006/2007 – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LE MARCHE A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

APPROUVE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'extension du réseau d'assainissement collectif quartier des Issambres, programme 2006/2007, conformément aux articles 33, 40, et 57 à 59 ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Assainissement collectif de l'exercice courant et à venir.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

21 – ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION DE LA GAILLARDE – QUARTIER DES ISSAMBRES -- AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER LES MARCHES A INTERVENIR AVEC LES SOCIETES ATTRIBUTAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la partie du programme d'assainissement consistant à la définition et à la réalisation des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de la Gaillarde et au prolongement de l'émissaire sur le territoire de la Commune de Roquebrune-sur-Argens et d'approuver son enveloppe financière 6 850 000 euros hors taxe et incluant les coûts d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et études complémentaires,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises qui seront choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Annexe de l'Assainissement collectif de l'exercice courant et à venir.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

Monsieur René BEZARD quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Florent VILLANOVA.

22 – RAPPORT DE DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2005

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport du délégué concernant le service public de l'eau potable au titre de l'année 2005.

23 – RAPPORT DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE L'ANNEE 2005

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport du délégataire concernant le service public de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2005.

24 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** sans objection à l'unanimité à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, au titre de l'année 2005.

25 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal **DONNE ACTE** sans objection à l'unanimité à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2005.

26 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ANIMATIONS « SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des animations municipales soit sportives, soit de loisirs ou de la jeunesse,

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2006.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

27 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE INTERNATIONAL D'AIKIDO

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat avec Monsieur TISSIER Christian,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

28 – DENOMINATION DE VOIE

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE à la voie qui traverse le Parc de la Pinède aux Issambres et relie la RD 559 à l'avenue du Train des Pignes, le nom de « Lucien ».

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

29 – MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST VAR A - ADOPTION DES STATUTS ET B - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

A ADOPTION DES STATUTS

Après débat, le Conseil Municipal :

ADOpte les statuts de la Maison de l'Emploi de l'Est Var, tels qu'ils sont proposés, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

B – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE NE PAS PROCEDER à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Maison de l'Emploi au scrutin secret, et

DESIGNE comme délégués de la Commune, Monsieur Michel BOUVARD, délégué titulaire, Madame Liliane TISSERAND, délégué suppléant.

VOTE : 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

30 – MISSION LOCALE EST VAR – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE NE PAS PROCEDER à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Mission Locale Est Var au scrutin secret, et

DESIGNE comme représentants de la Commune pour siéger au sein de la Mission Locale Monsieur Michel BOUVARD et Madame Liliane TISSERAND, et

ADOpte ce mode de désignation de ses 2 représentants.

VOTE : 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA)

31 – LIGNE A GRANDE VITESSE COTE D’AZUR – MOTION CONTRE « LE TRACE SUD »

Après débat, le Conseil Municipal :

- **REJETE** solennellement le tracé « Sud » de la ligne L.G.V., tel qu’il figure dans le scénario élaboré par « Réseau Ferré de France », à la demande des Villes de Marseille, Aix en Provence, Toulon et Nice.

SE PRONONCE en faveur d’un tracé « Nord », tracé reprenant en partie le tracé existant de la ligne S.N.C.F. Meyrargues-Nice car le tracé « Sud » constituerait une atteinte grave et un préjudice irréparable à la Commune de Roquebrune-sur-Argens.

REITERE à Réseau Ferré de France sa demande d’étude et de proposition de ce tracé, plus conforme à l’intérêt même et à l’esprit du projet T.G.V. Sud Est.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

32 – JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LA PECHE – APPROBATION DE LA CONVENTION DE JUMELAGE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le jumelage de la Commune de Roquebrune-sur-Argens avec la Commune de La Pêche,

APPROUVE la convention de coopération à intervenir entre ces deux collectivités,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document à intervenir.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA)

33 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l’absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif de la Commune pour l’exercice 2005.

VOTE : 23 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA)

34 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L’EAU – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l’absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l’Eau pour l’exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

35 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l’absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l’Assainissement pour l’exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

36 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS SCOLAIRES EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l’absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe des Transports Scolaires pour l’exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

37 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE VOILE ET DE KAYAK – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l’absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe du Centre de Voile et de Kayak pour l’exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

38 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES CAVEAUX EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe des Caveaux pour l'exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

39 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal délibère en l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint et lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2005.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

40 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2005 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES TRANSPORTS SCOLAIRES, DES CAVEAUX, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DU CENTRE DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal **DECLARE** que les comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement, Service des Transports Scolaires, des Caveaux, du Centre de Voile et de Kayak et de l'assainissement non collectif, dressés par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2005, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : UNANIMITE (28 voix POUR)

41 – OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 ET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

Après débat, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2005 et le budget supplémentaire 2006 de l'Office Municipal du Tourisme tels que proposés.

VOTE : 23 voix POUR

5 ABSTENTIONS (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

42 –DECISIONS MODIFICATIVES

42A – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE

Après débat, le Conseil Municipal **VOTE** la décision modificative n° 2 telle que proposée.

VOTE : 24 voix POUR

5 CONTRE (G. DELSAUT, R. MASSON (pouvoir de R. FLATTET), C. ROUGIER (pouvoir de J.P. SERRA))

42B – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après débat, le Conseil Municipal **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau, telle que proposée.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

42C – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement, telle que proposée.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

42D – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE VOILE ET DE KAYAK DES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de la Base de Voile et de Kayak des Issambres, telle que proposée.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

43 - LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur d'un montant de 5 000 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues dans ledit contrat.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

44 – ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

Après débat, le Conseil Municipal :

S'ASSOCIE à cette démarche et **ADHERE** à l'A.N.E.V.,

S'ENGAGE à régler chaque année la cotisation correspondante qui s'élève en 2006 à la somme de 305 euros,

DESIGNE Madame Marie Claude GUERIN pour représenter la Commune au sein de cette association.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

ALLOUE à l'Association ROCKBRUNE ATTITUDE une subvention d'une valeur de 17 610 euros ,

- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Commune à l'article 65748.

VOTE : UNANIMITE (29 voix POUR)

46– INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 06/68 au n° 06/90.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 30 juin 2006.

Le Maire,
Luc JOUSSE